

# LE RISQUE TSUNAMI



Toute l'info sur  
[www.securite-civile.nc](http://www.securite-civile.nc)

## Numéros d'urgence

SAPEURS-POMPIERS : 18

SAMU : 15

GENDARMERIE / POLICE : 17

SECOURS EN MER : 16



## AVANT

### Renseignez-vous dans votre mairie

- Votre maison est-elle dans une zone à risque ?
- Quelles sont les zones de refuge ?
- Identifiez le trajet à prendre pour vous rendre dans les zones de refuge.

### Préparez-vous

- Sensibilisez votre famille.
- Vérifiez : pharmacie, nourriture, eau, radio et piles.

### Renseignez-vous à l'école sur les conditions de mise en sécurité de vos enfants.

Plus d'infos sur [www.securite-civile.nc](http://www.securite-civile.nc)

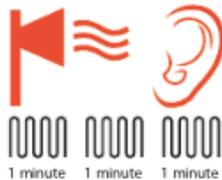


## SIGNAL D'ALERTE

Le signal d'alerte est diffusé par les sirènes Tsunami puis relayé par les services publics et les médias.

### SIGNAL D'ALERTE

Son modulé de 1 mn 3 fois de suite avec pause de 5 secondes entre chaque signal.



### FIN D'ALERTE

1 son continu de 30 secondes.



### ESSAIS

1 son continu de 30 secondes, tous les premiers mercredis de chaque mois à midi.



## EVACUATION

### RESPECTEZ LES CONSIGNES

- Ecoutez la radio : horaires tsunami, consignes...
- Emmenez le minimum : médicaments, nourriture, eau, vêtements, papiers importants, poste radio.
- Rejoignez une zone de refuge.
- Ecoutez la radio.

Si vous n'avez pas le temps de préparer votre évacuation, éloignez-vous du rivage à plus de 300 m et/ou prenez de la hauteur à plus de 12 m d'altitude (étages de bâtiments solides ou relief sans approcher des cours d'eau).

### ATTENTION



- N'utilisez pas votre véhicule.
- Laissez vos enfants à l'école, ils sont pris en charge par leur établissement.
- Evitez d'encombrer les lignes téléphoniques.
- Eloignez vous du rivage et des cours d'eau.



## FIN D'ALERTE

- Attendez le signal de fin d'alerte avant de vous déplacer.
- Signalez à votre mairie : victimes, dégâts, besoins...
- N'approchez pas des fils électriques.

Faites confiance aux équipes de secours.  
**Gardez votre calme !**



## L'ALERTE CYCLONIQUE : POUR BIEN LA COMPRENDRE, COMPTEZ JUSQU'À 2 !

PRÉ-ALERTE : cyclone en approche  
➔ Soyez attentifs !

**ALERTE 1** CYCLONE  
DANS MOINS DE 18H  
➔ PRÉPAREZ-VOUS !

**ALERTE 2** CYCLONE  
DANS MOINS DE 6H  
➔ PROTÉGEZ-VOUS !

PHASE DE SAUVEGARDE :  
cyclone passé  
➔ Restez vigilants !



TOUTES LES CONSIGNES EN CAS D'ALERTE  
CYCLONIQUE SUR [www.gouv.nc](http://www.gouv.nc)

## CONSIGNES POUR CHACUNE DES 4 PHASES :

PRÉ-ALERTE : cyclone en approche  
➔ Soyez attentifs !

La pré-alerte cyclonique est déclenchée lorsqu'un phénomène tropical, classé au moins au niveau de la dépression tropicale forte, entre ou se forme dans la zone d'observation météorologique intéressant la Nouvelle-Calédonie. La population est alors invitée à suivre l'évolution du phénomène, à prendre les mesures élémentaires de protection et à écouter attentivement les consignes diffusées.

**ALERTE 1** CYCLONE  
DANS MOINS DE 18H  
➔ PRÉPAREZ-VOUS !



L'alerte cyclonique de niveau 1 est déclenchée lorsqu'un phénomène tropical, classé au moins au niveau de la dépression tropicale forte intéressera les territoires habités de la Nouvelle-Calédonie dans moins de 18 heures. L'alerte cyclonique implique l'arrêt progressif de toute activité professionnelle, scolaire ou commerciale à l'exception de celles concourant directement à la sécurité des populations ou au maintien de l'ordre public.

**ALERTE 2** CYCLONE  
DANS MOINS DE 6H  
➔ PROTÉGEZ-VOUS !



L'alerte cyclonique de niveau 2 est déclenchée lorsqu'un phénomène tropical, classé au moins au niveau de la dépression tropicale forte intéressera les territoires habités de la Nouvelle-Calédonie dans moins de 6 heures. L'alerte cyclonique de niveau 2 implique l'interdiction totale de circuler, à l'exception des véhicules et des personnes concourant directement à la sécurité des populations ou du maintien de l'ordre.

Dès le déclenchement de l'alerte cyclonique de niveau 2, la population doit obligatoirement rester confinée à l'intérieur des habitations et des abris publics.

PHASE DE SAUVEGARDE :  
cyclone passé  
➔ Restez vigilants !

La phase de sauvegarde est déclenchée après le passage du phénomène cyclonique et concerne les communes placées précédemment en alerte cyclonique de niveau 2. La phase de sauvegarde indique que tout danger n'est pas encore écarté et que les services publics et privés sont à l'œuvre pour assurer le retour à une situation normale.

La population est invitée à limiter ses déplacements au strict nécessaire et à prendre garde aux dangers résiduels liés aux chutes éventuelles d'objets ou à la présence de conducteurs électriques tombés au sol.